



Section de Tarn-et-Garonne

Montauban, le 3 juin 2015

Réunion OS-Direction du 3 juin 2015 Compte rendu

La direction nous a présenté son projet de restructuration au 1^{er} janvier 2016 :

Le poste SPL de Moissac est supprimé : transfert de communes à Valence et Castelsarrasin et l'hôpital à la Trésorerie Municipale de Montauban.

Le poste de St Nicolas de la Grave est supprimé ; transfert de communes à Valence et Castel. Le recouvrement impôt de Castelsarrasin et de St Nicolas est transféré au SIP de Moissac.

Emplois, état des lieux :

SPL Moissac = 4 B et C implantés et 1 A+

St Nicolas = 1 C et 1 A implantés

(Castel = 4 B et C et 1A+ Castel n'est concerné que par la perte du recouvrement impôt car reçoit des charges).

Transfert d'emplois des postes supprimés = 6 emplois C, B et A (le A+ faisant l'objet d'un traitement séparé).

2 emplois vont à la TMM

2 emplois vont à Castel

1 emploi va à Valence

1 emploi va au SIP de Moissac



Les agents :

Ont été reçus par la directrice qui essaiera de calquer autant que faire se peut l'affectation aux vœux sans tenir compte de la catégorie C ou B.

Feront leurs vœux et bénéficieront de la priorité absolue pour suivre leurs missions, à défaut, ils auront la garantie de maintien à la commune et à défaut à la RAN.

Pourront éventuellement percevoir une prime selon la résidence familiale et administrative.

La cadre A+ de Moissac a, pendant 3 ans, une priorité sur les emplois de même grade. A défaut d'obtenir satisfaction, il a une garantie de maintien sur la DDFIP de 3 ans. Auquel cas, il serait chargé de mission direction.



Ce projet sera présenté lors d'un CTL ... d'ici la fin de l'année. Prochaine salve en 2017 !!!

Autres inFOs :

PCR (pôle de contrôle revenus et patrimoine) : les emplois concernés (cellule CSP, Fiscalité immobilière) seront transférés au PCR au 01/01/2016.

Les modalités ne sont pas encore définies.

Pôle juridictionnel : les futurs pôles, regroupant les services du contentieux de plusieurs DDFIP, seraient créés dans les services des directions où est implanté un tribunal administratif.

Montaigu-Lauzerte : ces postes vont passer en gestion conjointe.

Les représentants FO-DGFIP :

Alexandre AUDOYNAUD, Jean-Michel WISCART, Jean-Pierre MAURIE